

## Colocation coachée

### 1. MISSIONS / PRESTATIONS DELIVREES

Le dispositif de la « Colocation Coachée » est soutenu par la Collectivité Européenne d'Alsace et par le Fonds Social Européen. Depuis son ouverture, ce dispositif a fait la preuve de sa pertinence et de son ancrage sur le territoire de l'Alsace centrale. Il est reconnu comme offrant une solution sérieuse à des jeunes en projet et en recherche d'autonomie.

Le dispositif de la « Colocation Coachée » gère 10 logements, dont l'ARSEA est locataire en titre, et qui sont répartis sur les villes de Sélestat et Molsheim. Ces appartements équipés sont mis à disposition des jeunes accompagnés de manière temporaire par une Convention d'Occupation dont la durée initiale est de 6 mois, renouvelable 2 fois.

Tout au long de son séjour dans le dispositif, la personne bénéficie d'un accompagnement social global visant l'autonomie locative en vue d'un relogement. Pour cela, la personne accompagnée est mise en situation réelle de locataire.

#### Le rôle du travailleur social

Le rôle et la place des travailleurs sociaux est d'accompagner, d'orienter et de soutenir chaque jeune en fonction de ses demandes, de ses besoins et/ou des difficultés repérées par l'équipe.

Les interventions auprès des jeunes se font de manière individuelles ou collectives et prennent diverses formes : visite à domicile, accompagnement physique à des rendez-vous ou auprès de partenaires, rendez-vous au bureau, ...

Des temps collectifs entre jeunes d'une même colocation peuvent également avoir lieu autour d'un moment de repas ou pour des « réunions » de colocataires quand le dialogue a besoin d'être médiatisé.

Par ailleurs, il est également proposé par l'équipe éducative des temps collectifs plus festifs pour l'ensemble des jeunes accueillis en colocation coachée lors de temps forts « symboliques » (comme les fêtes de fin d'année). Ces moments sont souvent vécus par les jeunes comme des moments agréables qui leur permettent de sortir de l'isolement dans lequel certains peuvent se trouver.

#### L'admission

Une procédure liée à l'admission d'un jeune a été mise en place en interne afin de faciliter le travail de reporting entre les travailleurs sociaux et le service administratif. Lorsque le jeune entre dans le dispositif, l'équipe éducative fait automatiquement le lien avec le service administratif. Les informations transmises sont liées à l'identité du jeune, les renseignements administratifs et sa situation professionnelle notamment pour signaler son arrivée auprès du SIAO mais également pour l'élaboration des quittances de loyer et le suivi du dossier.

Une fiche est donc en place avec les informations dont le service administratif a besoin. La convention d'occupation précaire signée par les dernières parties est également transmise. Le service administratif s'occupe d'ouvrir les compteurs d'électricité et de gaz.

Lorsqu'un partenaire veut faire une demande en colocation coachée un formulaire est à remplir. Ce dernier a été remanié par l'équipe afin que les demandes soient les plus complètes possibles. Une fois que ce formulaire arrive par mail auprès du service, les travailleurs sociaux prennent contact avec le prescripteur s'il y a des incompréhensions ou un manque d'information. Dès réception de la demande, l'équipe prend le plus rapidement possible, contact avec le jeune pour convenir d'une date d'entretien.

L'entretien permet de présenter le dispositif de la colocation coachée, mais également d'en savoir plus sur le projet de la personne. Les doutes et questionnements peuvent également être évoqués.

A la fin de l'entretien, l'équipe fait une retranscription écrite et l'envoie à la CEA afin d'avoir une validation ou non de la demande. Certaines situations demandent des échanges entre partenaires en raison de certains points de vigilances relatés par l'équipe éducative et le jeune.

Une fois la décision actée par les différents partenaires, l'équipe de la colocation coachée reprend contact avec le prescripteur et le jeune en demande afin de lui transmettre la décision finale.

Si la réponse est positive, une date d'admission est actée afin que le jeune puisse intégrer le dispositif et faire son installation.

## **L'installation**

Chaque logement est équipé du minimum, à savoir l'électroménager, un lit, un matelas, un dressing, table/chaises ainsi qu'un canapé.

Cela permet aux jeunes d'une part de ne pas avoir à faire de gros achats à l'entrée, tout en étant confortablement installés, d'autre part, de se meubler petit à petit en fonction de leur budget et de leurs envies.

Lorsque le jeune emménage dans le logement il signe une convention d'occupation précaire ainsi qu'un état des lieux d'entrée. Ces deux documents ont été modifiés par l'équipe éducative afin de faciliter la compréhension.

Un état des lieux d'entrée dans le logement ainsi qu'un inventaire de l'équipement et du mobilier sont systématiquement effectués par le travailleur social avant la remise des clés.

## **L'accompagnement proposé**

Le dispositif de la « Colocation Coachée » est rythmé, tous les six mois, par le renouvellement de la convention d'occupation. C'est l'occasion d'évaluer ou ré évaluer l'intérêt de l'accompagnement en place par le biais d'objectifs.

Ces objectifs sont définis au début de l'accompagnement, puis redéfinis tous les 6 mois en présence du jeune, de son travailleur social référent ainsi que du cadre intermédiaire.

Si c'est pertinent, il est possible que les partenaires soient conviés à ces entretiens.

Au bout de 18 mois l'accompagnement s'arrête, idéalement une solution de relogement est trouvée en amont.

Toutefois si l'accompagnement devait ne plus être pertinent, il est possible de ne pas renouveler la convention.

Les jeunes sont sous-locataire des appartements, bien qu'ils n'en soient pas les locataires en titre. Ils sont considérés comme tel par le service et doivent appréhender les droits des locataires mais aussi en assumer les devoirs. Ils sont pleinement impliqués par l'équipe dans toutes les démarches liées au logement d'un point de vue technique mais aussi auprès des bailleurs.

L'équipe s'appuie sur différents modes d'intervention : entretiens individuels, visites à domicile, accompagnements à des rendez-vous extérieurs (notamment auprès de partenaires), réunions et activités collectives. Les appels ou entretiens en visio se sont multipliés.

Les temps collectifs au sein des colocations sont désormais systématisés après chaque admission.

Comme les années précédentes, les démarches effectuées avec les jeunes accueillis se sont articulées autour de 4 grands axes :

- L'accès aux droits avec l'accompagnement dans la régularisation de différentes démarches administratives : déclaration d'impôt, changement d'adresse, ouverture de droits auprès des services de la CAF et de la CPAM, du Pôle emploi...
- L'accompagnement autour du projet professionnel : contacts avec la Mission Locale, l'employeur, orientation auprès d'agences d'intérim, remobilisation face à certaines difficultés, aide à la mobilité, aide administrative (CV, lettre de motivation) ...
- Les démarches liées à la santé : mise à jour de la situation administrative des jeunes, orientation vers un médecin traitant, accompagnement dans des démarches plus spécifiques (orientation auprès du CSAPA, de psychologues, de médecins psychiatre, gynécologues, dentistes, ...), démarches de prévention notamment face à la question des addictions...
- Les démarches liées à l'accès au logement : accompagnement dans le dépôt d'une demande de logement social, appui auprès des bailleurs sociaux, rédaction d'ACD, accompagnement dans la recherche de logement auprès de bailleurs privés, d'agences immobilières, estimation des droits APL, actions quotidiennes autour des droits et des devoirs d'un locataire, actions en faveur de l'entretien d'un logement, la gestion d'un budget mensuel (paiement régulier du loyer, épargne) actions en faveur des consommations d'énergie...

Même si ces quatre axes sont abordés tout au long de l'accueil du jeune au sein de notre dispositif, l'accompagnement proposé reste toujours axé d'une manière ou d'une autre sur l'aide à la gestion locative, le maintien et l'accès à l'autonomie.

Durant l'accompagnement, des rencontres sont réalisées avec le jeune, à domicile et au bureau. La fréquence des entretiens varie en fonction de la situation et de la sollicitation des personnes.

L'hygiène des logements, notamment dans les colocations reste un sujet sensible. Il est fréquent que les jeunes aient des difficultés quant à l'achat du matériel et à son utilisation. Par ailleurs l'organisation des tâches ménagères au sein des colocations est compliquée. C'est pourquoi l'équipe met en place des plannings dans les logements où la communication n'est pas suffisante. L'équipe a revu également les techniques de nettoyage, et a mis à disposition dans chaque logement un kit-ménage.

## Le relogement

La préparation au relogement est une étape significative de l'accompagnement proposé. Le travailleur social et la personne accompagnée discutent puis définissent ensemble les secteurs choisis pour le relogement.

Un travail de mise en situation est nécessaire pour permettre aux personnes accompagnées de distinguer leurs besoins et leurs désirs de leurs capacités à assumer le futur logement, essentiellement en termes de localisation, de surface et de coût. Il s'agit bien souvent de rappeler aux personnes que nous sommes tributaires des propositions des bailleurs sociaux et que, sur certains secteurs géographiques, l'offre est bien moins importante que la demande.

La mise en place d'une demande de logement social n'est pas sans difficulté. En effet, les travailleurs sociaux et le jeune accompagné doivent souvent faire face à des difficultés administratives. Pour certains ils ne disposent pas d'avis d'impositions, ont des titres de séjours sur de courtes périodes ou encore pas assez de ressources.

Il arrive aussi que certains des jeunes orientent leur recherche dans le parc privé, ayant pour certains une situation stable au niveau professionnel.

Les travailleurs sociaux font également des demande d'inscriptions aux accords collectifs départementaux afin de faciliter les démarches en vue de l'obtention d'un logement autonome. Ces derniers ont pour objectif de mettre en avant les situations de personnes cumulant des problèmes économiques et sociaux.

Tout au long de l'accompagnement et d'autant plus au moment de la préparation au relogement, l'équipe sensibilise les personnes quant à la gestion de leur budget et l'importance de se constituer une épargne.

En effet, les logements étant meublés et équipés, les personnes relogées doivent être prêtes à investir, de manière souvent conséquente, dans l'achat de mobilier et d'électroménager. Au fur et à mesure de l'accompagnement les travailleurs sociaux mettent l'accent sur l'achat de mobilier afin que les dépenses soient moins importantes lors de leur sortie.

Un important travail de partenariat est mené puisque le travailleur social effectue sa mission en lien avec les différents professionnels intervenant auprès de la personne accompagnée.

### 1.1 Origine des candidatures

Origine de la demande	Nb 2022	Nb 2021
<b>Mission locale</b>	15	17
<b>Etablissements spécialisés</b>	2	3
<b>Etablissements scolaires</b>	/	/
<b>ASE/Etablissements enfance AEMO</b>	2	3
<b>UTAMS / SPE / CCAS</b>	3	4
<b>CHRS ARSEA / GALA</b>	1	1
<b>Demandes en direct</b>	1	1
<b>Autre (SIMOT/SESSAD)</b>	2	7
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>36</b>

Les différents partenaires ayant orienté des jeunes vers la colocation coachée sont les suivants :

- Missions locales : Sélestat, Molsheim, Erstein
- Etablissements spécialisés : AEMO d'Ostwald ; Centre Hospitalier d'Erstein ; Instituts les Tournesols ; le SIMOT
- Droit commun : UTAMS ; CCAS

Les principaux orienteurs restent les Missions locales de Sélestat et Molsheim. L'équipe de la colocation coachée intervient toujours une fois par mois auprès des nouveaux groupes de Contrat Engagement Jeunes de Sélestat anciennement la Garantie Jeune, en lien avec le CHRS Espérance et le CCAS – afin de présenter le dispositif de colocation coachée et échanger sur d'éventuelles situations.

- Demandes et accompagnements :

	2022	2021
Nombre de nouvelles demandes reçues	26	36
Nombre d'admission	7	14
Nombre de refus	7	3
Nombre de demande annulée	10	14
Réorientation	4	5
Nombre total de jeunes présents en colocation sur l'année	31	46
<b>TOTAL</b>	<b>85</b>	<b>118</b>

### 1.2 Nouvelles entrées/sorties en logement en 2022

Mouvements	Nb 2022	Nb 2021
<b>Entrées</b>	7	14
<b>Sorties</b>	13	22
<b>Nombre de jeunes accompagnés</b>	<b>31</b>	<b>46</b>

### 1.3 Les jeunes accompagnés en 2022

- Profils des jeunes accueillis

Sur l'année 2022, 31 jeunes étaient accompagnés, dont 22 hommes et 9 femmes. L'âge des jeunes accompagnés se situe entre 18 et 25 ans. Nous remarquons que la répartition femmes/hommes n'est pas vraiment équilibrée en effet la demande est plus forte pour les hommes.

### 1.4 Situation socio professionnelle à l'entrée

Type de ressources	Nb 2022 (à l'entrée)	N-1 (à l'entrée)
Salaire	2	4
Salaire + Prime d'activité	/	/
Revenus d'apprentissage	/	/
Apprentissage + prime d'activité	/	/
CEJ	2	5
CEJ + salaire	/	/
Formation rémunérée	/	/
Formation rémunérée + salaires	/	/
ARE	1	/
Bourse	/	3
Bourse + salaire	1	/
RSA	/	/
AAH	1	2
Sans activité, sans ressources	/	/
Autres (à préciser)	/	/
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>14</b>

### 1.5 Typologie des logements par secteur

Localisation	Nb logements	Nb places	Typologie
SELESTAT	6	20	F4 dont 1F3
MOLSHEIM	4	11	F4

### 1.6 Type de relogement

Type de sorties	2022	N-1
Logement social	1	5
Logement privé	4	3
Hébergement par un tiers	5	10
Retour domicile familial	1	1
CHRS	/	/
Résidence sociale	/	1
Résidence étudiante	/	1
RJT	/	/
Exclusion	1	/
Autres (partit sans prévenir)	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>22</b>

## **2. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE**

### **2.1 Vie du Service**

La vie du service a encore une fois été chamboulé en 2022, en effet, un travailleur social est parti en milieu d'année alors qu'il était présent depuis plusieurs années sur le dispositif. Un seul travailleur social intervient désormais sur le service.

L'équipe éducative a également réalisé au fil de l'année de gros travaux de rafraîchissement dans les logements du dispositif. La grosse difficulté avait été le manque de service technique pendant un laps de temps ayant rendu la tâche complexe.

Fin 2021, un agent technique a pu être embauché, ce qui a permis de soulager l'équipe éducative sur la partie technique bien qu'un temps organisationnel de tuilage a dû être mis en place. L'agent technique n'est pas à temps plein sur le service de la colocation, son intervention est répartie sur plusieurs services d'Espérance.

### **2.2 Travail avec les jeunes**

Le constat effectué en 2022 est que la majorité des jeunes accueillis en colocation coachée sont en rupture familiale. Pour beaucoup d'entre-eux, des périodes complexes de stress, d'angoisse, d'hébergement chez des tiers, en chambre d'urgence ou même à la rue ont précédé l'accueil dans le dispositif. Le constat de l'aggravation de ces facteurs est particulièrement marquant cette année, et a donné lieu à une fragilisation des jeunes voir inquiétante sur le plan psychologique.

Pour beaucoup, nous observons une très grande fragilité psychologique avec pour certains une hospitalisation plus ou moins longue en service psychiatrique. Le travail en partenariat avec le Centre Médical Psychologique de secteur (CMP) est inévitable et très important. .

Il est primordial pour l'équipe que le jeune envisage de prendre ou reprendre un suivi au CMP, afin d'avancer et voir l'avenir plus sereinement.

La recherche d'autonomie et d'indépendance est rendue encore plus compliquée par le contexte sanitaire et économique actuel.

Le dispositif accueille bien souvent des jeunes en quête de repères et réflexes devant leur permettre de stabiliser leur situation alors que celle-ci peut fluctuer d'une semaine à l'autre.

En arrivant sur le dispositif, pour certains jeunes c'est une première locative, tenir un logement au quotidien (repas, ménage ect...), payer son loyer, gérer son budget sont autant de tâches qu'il n'a jamais réalisées. Le travailleur social est présent pour l'épauler et l'accompagner au mieux dans sa quête d'autonomie et de responsabilité.

Des temps collectifs entre jeunes d'une même colocation peuvent également avoir lieu autour d'un moment de repas ou pour des « réunions » de colocataires quand le dialogue a besoin d'être médiatisé.

Par ailleurs, il est également proposé par l'équipe éducative des temps collectifs plus festifs pour l'ensemble des jeunes accueillis en colocation

### **2.3 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'inclusion**

L'équipe de la colocation coachée a créé un guide reprenant le parcours locatif de chacun ainsi que les axes de travail à développer. La fin du guide reprend les informations essentielles par secteur afin de permettre une meilleure inclusion.

L'équipe éducative met également en avant des activités sportives et culturelles afin de favoriser l'inclusion dans chaque secteur. Certains des jeunes sont inscrits à la salle de sport ou dans un club sportif de la ville.

L'ambition et la motivation sont les éléments moteurs pour l'inclusion de ce public. L'équipe éducative constate une forte volonté, envie et capacité à s'adapter.

## **2.4 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de la coordination de parcours des usagers**

Les travailleurs sociaux ont dû mettre en place des outils afin d'organiser le quotidien dans les différents logements comme par exemple la mise en place de planning pour le ménage, ou de conseils pour l'entretien des logements.

Dans le cadre de leur parcours au sein du dispositif, les jeunes sont rencontrés tous les six mois avec la cheffe de service afin de faire le point sur les objectifs à venir, et la situation des jeunes est évoquée lors des réunions d'équipes hebdomadaires.

Lorsque le jeune emménage dans le logement il signe une convention d'occupation précaire ainsi qu'un état des lieux d'entrée, bases de travail tout au long de sa prise en charge.

## **2.5 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine du partenariat / Transversalité**

Comme les années précédentes, un travail important de partenariat existe entre les équipes de la colocation coachée et celles des missions locales, que ce soit Sélestat ou Molsheim, car bien souvent les jeunes sont accompagnés par ces deux services. La mission locale reste le principal orienteur des demandes. Une fois la prise en charge du jeune en colocation coachée, le partenariat continu avec les conseillers de la Mission locale. Le jeune est ainsi accompagné au niveau professionnel par ces derniers et d'une manière plus globale par les travailleurs sociaux.

Comme l'année dernière, nous sommes toujours en lien avec l'Institut les Tournesols de Sainte-Marie aux mines. Cet institut, qui accompagne habituellement des personnes en situation de handicap, possède aussi un dispositif appelé « Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile ».

Une première orientation a été faite pour un jeune homme originaire de Somalie et d'autres demandes on aboutit par la suite. Avec ce prescripteur un vrai travail de partenariat s'est créé entre HUDA et le dispositif de la colocation coachée.

Un lien régulier entre les différents acteurs intervenants dans la situation du jeune se fait lorsque le jeune est d'accord et que la situation le permet. Ainsi, des rencontres entre le jeune, le travailleur social de l'Arsea et d'autres partenaires peuvent s'organiser au besoin.

Ces temps d'échanges sont souvent très riches et permettent aux jeunes de comprendre que les équipes travaillent ensemble et dans l'intérêt du jeune.

Comme chaque année, le travail de partenariat peut se tisser de manière plus ou moins importante, en lien avec les situations des jeunes accueillis qui sont toutes singulières et différentes.

Avec le SIMOT, (Service d'Insertion en Milieu Ordinaire de Travail) nous avons par exemple développé un fort partenariat. Ce service accompagne des personnes en situation de handicap d'origine psychique. Il a pour missions l'accompagnement vers l'emploi, le maintien dans l'emploi et la formation professionnelle des personnes accueillies. Ce partenariat a également engendré un lien avec le CMP (Centre Médical Psychologique) où certains jeunes ont un suivi régulier.

Afin de se faire connaître au mieux et faciliter les échanges avec les différents partenaires, les travailleurs sociaux ont travaillé sur des outils de communication. Une plaquette de présentation du dispositif sous forme de prospectus a été créé avec le service de communication de l'association. Elle permet aux différents partenaires d'avoir l'ensemble des informations de façon concise. Les flyers sont très efficaces pour la publicité au niveau local, car ils peuvent être distribués dans divers établissements.

## 2.6 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'innovation

Les travailleurs sociaux poursuivent leur travail sur les outils administratifs et leurs actions en vue de moderniser les pratiques tout en ayant des outils adaptés.

L'équipe a été innovante dans sa façon d'accompagner le public accompagné avec notamment les réseaux sociaux (article sur la page Facebook de l'ARSEA, mise en place de QR code pour donner l'accès, création de cartes de visites et flyers) et s'est adaptée en ayant des échanges via les téléphones portables professionnels et les applications.

## 3. CONCLUSION

Comme évoqué ci-dessus, la vie du service a été chamboulé par le départ d'un travailleur social au cours de l'année 2022.

L'équipe a dû s'adapter et retrouver une nouvelle dynamique. Un seul travailleur social intervient désormais sur le dispositif à temps plein épaulé par la cadre intermédiaire.

L'équipe souhaite pour 2023 dynamiser la vie en collocation, en organisant davantage d'actions collectives.

En 2022, l'équipe a résilié deux appartements sur le secteur de Sélestat, en raison de leurs mauvais états et à rénover progressivement une partie des appartements.

Une réelle envie de proposer un meilleur confort (achats de mobilier de meilleur qualité) et environnement pour les jeunes accompagnés a été la clé de voûte de la prise en charge en 2022.

L'équipe souhaite en 2023, consolider le travail de partenariat et insister sur les missions de la collocation, afin que les orientations soient plus cohérentes et davantage construites en amont des orientations.

L'objectif de cette démarche est d'éviter un maximum des orientations inadaptées, des prises en charges courtes et des ruptures qui peuvent être difficiles pour les jeunes alors que ces derniers ont déjà connu un parcours de rupture.